

Certifié conforme et vu pour
être annexé à la délibération
en date du 26/11/2019,
approuvant le P.L.U. d'Huez,

Monsieur Le Maire,
Jean-Yves NOYREY

PLAN N°3-2b	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/7500	N°1	N°1	N°1
		N°2	N°2
		N°3	N°3
Mise au point			
territoires demain	CONCEPTION alpe*huez@alpehuez.fr	Urbanisme associé Bureau des Services Urbanisme et Aménagement Urbanisme et Aménagement Urbanisme et Aménagement	FOND CADASTRAL Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés
	R.E. - DESSIN alpe*huez@alpehuez.fr	SARL - CANEL alpe*huez@alpehuez.fr	MISE A JOUR DU BATI Janvier 2018

ZONAGE

ZONE URBAINE

- UH1** Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de faible densité
- UHN1** Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de faible densité
- UHN1*** Secteurs urbanisés à vocation principale d'habitat, de faible densité, où les constructions sont limitées
- UHN1****
- UHN3** Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de moyenne densité
- UH2** Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de moyenne densité
- UH2-osp1** Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions et soumis à OAP
- UH3** Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de forte densité
- UE** Zone urbanisée à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- UE-osp1** Secteur urbanisé à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics, soumis à OAP
- UT** Zone urbanisée à vocation principale d'hébergement hôtelier et touristique

ZONE D'URBANISATION FUTURE

- 2AU** Zone d'urbanisation future stricte à vocation de mixité des fonctions (nécessitant une évolution du PLU)

ZONE AGRICOLE

- Aa** Zone Agricole à usage d'alpage

ZONE NATURELLE

- N** Zone naturelle
- Ne** Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt collectif et services publics
- Nls** Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt sportif et de loisirs de plein air

AUTRES

Éléments identifiés au titre de l'article L.113.1 du CU

Espace boisé classé

SECTEURS délimités au titre de l'article L.151.38 du CU

Domaine skiable

Espaces réservés au transport public

Éléments identifiés au titre de l'article L.151.19 du CU

Chalet d'alpage et bâtiment d'estive publics

Secteur d'intérêt paysager

Bâts d'intérêt patrimonial et architectural

Éléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.23 du CU

Corridor écologique

Secteur d'intérêt écologique

Zone humide

Itinéraires de randonnée d'importance locale ou départementale

A titre indicatif :

Bâtiment cadastré
(à la date d'approbation du PLU)

Bâtiment mis à jour non cadastré
(à la date d'approbation du PLU)

